



N.REF : JJG/CB
DC N° 12.053

DECISION

**Concernant le voyage en ITALIE
du 12 mars au 16 mars 2012
dans le cadre du projet COMENIUS
(Ecole élémentaire Louis Bouchet)**

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

- Vu l'arrêté ASG N°11/1712 en date du 29 septembre 2011 portant délégation à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

- Dans le cadre du projet COMENIUS 4 élèves de l'école élémentaire Louis Bouchet ainsi que 3 instituteurs les encadrant, doivent se rendre du 12 mars au 16 mars 2012 en ITALIE. La Ville de ROYAN s'est déjà acquittée des frais de transports auprès de l'Agence de voyage « Nomades », pour un montant de 2 452,00 €.

- En ce qui concerne l'hébergement et la restauration ainsi que les dépenses courantes en lien avec ce déplacement, un budget prévisionnel a été transmis par Monsieur Fabien HAREL, responsable du projet. Ce budget prévisionnel est estimé à 2 508,50 €. Une avance représentant 90% de la demande, soit 2 257,00 € peut être allouée à l'intéressé.

- Vu l'ordre de mission de l'Education Nationale au nom de Monsieur Fabien HAREL.

- Vu le budget prévisionnel pour le séjour à Bassano Del Grappa du 12 mars au 16 mars 2012.

- Vu la facture des billets de transports de « Nomades »,

D E C I D E

- De verser une avance sur frais de mission d'un montant de 2 257 € à Monsieur Fabien HAREL, Directeur de l'Ecole élémentaire Louis Bouchet (responsable du projet COMENIUS).

- D'imputer la dépense correspondante sur le budget communal 2012

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2012

Fait à ROYAN, le 23 février 2012
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
L'Adjointe Déléguée,
Hélène LECOMTE